

PAR COURRIEL

PAR MESSAGERIE

Québec, le 21 juin 2016

Monsieur Rodney Semotiuk
Stolt LNGaz
3075, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 3C1

**Objet : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à
Bécancour**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- Votre projet pourrait-il approvisionner la centrale de TCE en en GNL en période de pointe hivernale au même titre que celui de Gaz Métro à compter de 2019 ?
- La possibilité d'approvisionner TCE en GNL lors des pointes hivernales avec les volumes requis par le projet actuel (20 000 m³) vous aurait-il incité à planifier plus tôt le début de vos opérations ?
- Est-ce que votre capacité d'entreposage pourrait permettre de réserver 20 000 m³ pour les pointes hivernales de demande d'électricité ou si cette demande ponctuelle serait trop importante et déstabiliserait l'approvisionnement des autres clients en réduisant trop, momentanément, les réserves ?
- Votre compagnie a-t-elle été approchée et a-t-elle tenu des discussions avec Hydro-Québec au sujet de son projet de réutilisation de la centrale de TCE ? Le cas échéant, veuillez préciser la nature et les conclusions actuelles de ces discussions.

Votre réponse doit être acheminée le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leur mémoire. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 27 juin prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission